

SUBVENTIONS AU TRAVAIL!

Qu'est-ce que l'initiative AU TRAVAIL!?

L'initiative AU TRAVAIL! est une démarche de préparation à la vie professionnelle à l'intention des jeunes. Elle les aide à cheminer vers une carrière réussie dans les métiers désignés. AU TRAVAIL! offre aux jeunes de l'information sur les métiers désignés, leur propose des expériences d'exploration et les aide à s'orienter dans le système d'apprentissage.

Résultats escomptés liés à l'apprentissage des jeunes

Grâce à cette initiative d'apprentissage, les jeunes de la Nouvelle-Écosse :

- Seront plus susceptibles de choisir une profession dans les métiers spécialisés, ce qui permettra ainsi de pallier les pénuries de main-d'œuvre en Nouvelle-Écosse;
- seront plus conscients des avantages liés à la formation par l'apprentissage et des perspectives d'emploi dans le domaine;
- choisiront eux-mêmes de se former par l'apprentissage;
- auront accès à un système qui favorise la création de partenariats porteurs entre l'industrie, les établissements d'enseignement et le ministère du Travail et Éducation postsecondaire.

AU TRAVAIL! et le système scolaire en Nouvelle-Écosse

Pour que l'apprentissage des jeunes porte fruit, les jeunes ont besoin d'occasions pour découvrir et explorer des carrières dans les métiers spécialisés; pour ce faire, il doit exister un lien solide avec le système scolaire néo-écossais. Selon le *Youth Decision Survey Report* de 2004, il y a deux raisons qui font que les jeunes ne choisissent pas de carrières dans les métiers spécialisés : le manque de renseignements précis et le peu d'occasions d'explorer les métiers spécialisés.

Subventions AU TRAVAIL!

Dans le but de mieux sensibiliser les jeunes aux métiers spécialisés et d'orienter plus de jeunes vers le système de formation par l'apprentissage en Nouvelle-Écosse, la Coordinatrice de la formation des jeunes apprentis travaille activement avec les écoles et des organismes de la province. Au nombre des activités AU TRAVAIL! déjà en cours, notons les présentations aux jeunes, la formation continue des professionnels de l'éducation et de ceux des ressources sur les carrières, un site Web AU TRAVAIL! et le *Guide sur la formation des jeunes apprentis*, des heures d'apprentissage pour réussir des cours précis de niveau secondaire, et des initiatives de collaboration pour la formation des jeunes apprentis.

Afin de soutenir ces activités et de fournir une aide pour créer de nouvelles occasions pour les élèves, des subventions AU TRAVAIL! sont aussi offertes aux conseils scolaires régionaux de la Nouvelle-Écosse et au Mi'kmaq Kina'matnewey (MK). Les subventions s'élèvent en tout à 300 000 \$ et sont destinées à accroître la sensibilisation des élèves du

SUBVENTIONS AU TRAVAIL!

secondaire premier et deuxième cycles à l'endroit des métiers spécialisés et de multiplier les occasions qui leur sont offertes d'explorer ces métiers, tout en aidant les élèves à faire des choix éclairés en matière de carrière et d'études postsecondaires. Les fonds servant aux subventions AU TRAVAIL! sont accordés selon une formule de financement qui tient compte de la population scolaire des écoles secondaires de deuxième cycle et du nombre d'écoles dans chaque conseil scolaire ou MK.

Catégories de financement

Les subventions AU TRAVAIL! sont destinées à accroître la sensibilisation des élèves du secondaire premier et deuxième cycles à l'endroit des métiers spécialisés et de multiplier les occasions qui leur sont offertes d'explorer ces métiers. Le but global du programme de subventions est d'aider les élèves à prendre des décisions éclairées en matière de carrière et d'amener plus d'élèves à choisir des options postsecondaires qui mènent à l'obtention d'un certificat de compétence, y compris la formation des jeunes apprentis. Le financement des activités de sensibilisation et d'exploration est offert dans les sept sous-catégories suivantes : Promotion des métiers spécialisés, projets et partenariats, formation sur les métiers spécialisés, formation continue, équipement de protection individuelle, certificat de sécurité et transport des élèves.

Dans le cadre de tous les projets et de toutes les activités, la sécurité est primordiale et toutes les précautions nécessaires devront être prises pour assurer la protection des toutes les personnes sur place. Dans le cas des projets où un équipement de protection individuelle (EPI) est requis et que l'école ne dispose pas de cet équipement, le coût de l'EPI devra figurer dans la proposition de projet pour qu'il soit accepté.

Catégorie 1

Financement des activités de sensibilisation

Il est essentiel que les élèves soient sensibilisés aux métiers spécialisés pour susciter chez eux l'envie d'explorer certains de ces métiers et de s'engager ensuite dans une carrière dans ce domaine. Les métiers spécialisés se définissent comme l'exercice spécialisé d'un métier pratique et, pour les besoins des subventions AU TRAVAIL!, comprennent tous les métiers désignés en Nouvelle-Écosse et toutes les catégories de la Nova Scotia Provincial Skills Competition, **sauf** les technologies et le leadership. Pour la liste complète de tous ces métiers, consultez www.workitns.ca/descriptions.php et <http://skillsns.ednet.ns.ca>.

Les activités de la catégorie sensibilisation seront des projets locaux où la participation et l'apprentissage des élèves seront les grands points d'intérêt. Les élèves devraient contribuer activement à tous les aspects d'un projet et dans les cas où ce n'est pas possible, il doit tout de même y avoir une certaine forme d'engagement des élèves afin de fournir à ces derniers une plus grande sensibilisation au(x) métier(s).

SUBVENTIONS *AU TRAVAIL!*

Évaluation à mi-parcours

Pour les projets qui durent plus de deux mois, une évaluation informelle à mi-parcours est nécessaire et sera effectuée par le Consultant en apprentissage en milieu communautaire ou le représentant MK. Si l'évaluation à mi-parcours détermine que les fonds servent à des fins autres que celles du projet ou de l'activité approuvée(e), l'école et la Coordonnatrice de la formation des jeunes apprentis en seront averties, selon le cas.

L'évaluation à mi-parcours portera sur les points suivants :

- Plan des activités du projet – modifier le calendrier et les activités au besoin
- Partenariats créés dans la communauté ou à l'école, ou les deux, le cas échéant
- Participants et responsables choisis pour le projet, rôles déterminés
- Ressources déterminées et recherches effectuées, le cas échéant
- Budget – rajustement, au besoin

Options liées au financement de la sensibilisation

Les propositions de projets de sensibilisation tombent dans l'une des sous-catégories suivantes :

- A. Promotion des métiers spécialisés
- B. Projets et partenariats
- C. Formation sur les métiers spécialisés
- D. Formation continue

A. Promotion des métiers spécialisés

Exemples d'activités qui pourraient convenir à cette catégorie de financement :

- Journées d'orientation ou séances d'information sur les métiers spécialisés à l'école. On pourrait alors inviter à l'école des gens de métiers de la localité ou permettre aux élèves de visiter des lieux de travail ou des établissements où on exerce des métiers spécialisés.
- Campagnes locales d'éducation et de promotion liées aux métiers spécialisés. Les élèves pourraient renseigner d'autres élèves et les gens de la localité sur les métiers spécialisés au moyen de campagnes d'affichage, de présentations et d'activités interactives.
- Séances d'information destinées aux parents et présentées par des élèves ou encore des personnes de la localité exerçant des métiers spécialisés.

L'achat de matériel technique ne se rapportant pas directement aux métiers spécialisés, comme des ordinateurs, des téléviseurs, des caméras et des appareils photo numériques, ne fait pas partie de cette catégorie de financement.

SUBVENTIONS AU TRAVAIL!

B. Projets et partenariats

Il arrive souvent que des entreprises employant des travailleurs spécialisés cherchent à entrer en contact avec les écoles secondaires locales pour renseigner les élèves sur les perspectives d'emploi dans leurs industries et les inciter à rester dans leur localité et à contribuer à l'économie locale. Parmi les activités auxquelles les employeurs pourraient participer, notons la tenue de séances d'information dans leurs lieux de travail et à l'école, des visites de lieux de travail, le jumelage des jeunes et des enseignants avec des travailleurs et les projets sur place. Les partenariats avec des organismes ou des établissements communautaires cadreraient aussi dans cette sous-catégorie de financement et pourraient comprendre la participation à diverses activités liées aux métiers spécialisés, telles les activités de Compétences Canada-Nouvelle-Écosse. *Les frais associés à des compétitions de robotique ainsi qu'à la location d'équipement seraient inclus dans cette sous-catégorie.*

Embaucher des personnes et payer des entrepreneurs ne sont pas compris dans les subventions AU TRAVAIL!, par contre, on pourra verser une rétribution à des personnes pour les remercier de leur temps et de leur contribution à un projet ou à une activité.

La rétribution est un paiement unique, volontaire et non négocié et il ne devrait pas remplacer l'emploi de durée déterminée ou les services d'un entrepreneur indépendant. Ce paiement est versé à des personnes pour souligner leurs services à court terme dans un rôle de bénévole. Le montant de la rétribution est laissé à la discrétion du conseil scolaire/MK; les montants devraient toutefois être peu élevés par rapport aux coûts totaux du projet.

C. Formation sur les métiers spécialisés

En ce qui concerne les programmes d'études offerts dans les écoles publiques et les cours élaborés à l'échelon local et liés à des métiers spécialisés, il y a souvent des coûts liés à des produits **consommables** ou à des visites sur le terrain qui sont nécessaires pour soutenir l'apprentissage des élèves dans les métiers spécialisés. Exemples de ces types de cours/programmes : Formation sur les métiers spécialisés, Technologie de la construction, Career Access, STEP, Technologie de la production, Électricité et Transport, Énergie, Options et Opportunité (O₂) et le programme d'Exploration des carrières (CEP). Outre ces cours, il pourrait également y avoir d'autres possibilités d'offrir une formation en métiers spécialisés et on encourage les enseignants à faire une demande de financement pour offrir ces possibilités. *Les frais d'embauche d'un enseignant suppléant pour permettre à l'enseignant d'accompagner les élèves à une activité à l'extérieur de l'école figurent dans cette sous-catégorie de financement.*

D. Formation continue

Les fonds pourraient servir à payer les dépenses liées au transport terrestre, aux droits d'inscription et à l'enseignant suppléant pour les éducateurs qui souhaitent assister à des activités de formation continue offertes par la Division de la formation des apprentis, les employeurs ou groupes d'industries qui embauchent des travailleurs spécialisés, ou d'autres types de formation liée directement aux métiers spécialisés. Cette catégorie de financement pourrait

SUBVENTIONS AU TRAVAIL!

également englober les enseignants qui participent à des journées d'observation dans des entreprises locales ou auprès d'autres enseignants qui offrent une formation en métiers spécialisés.

Catégorie 2

Financement des activités d'exploration : Programmes d'exploration des carrières

L'exploration des carrières fournit aux élèves un coup d'œil inestimable sur les métiers spécialisés. Pour favoriser ces possibilités dans les écoles publiques, on offre de financer des cours qui procurent des expériences liées directement aux métiers spécialisés : Formation sur les métiers spécialisés, Options et opportunités (O₂) et programmes alternant études et travail. Sont également admissibles au financement les cours élaborés à l'échelle locale et qui offrent des possibilités semblables d'exploration des carrières.

Options

Les propositions de projets d'exploration tombent dans l'une des sous-catégories suivantes :

- A. Équipement de protection individuelle
- B. Certification en sécurité
- C. Transport des élèves

A. Équipement de protection individuelle

Tous les élèves qui participent à des projets ou des stages pratiques doivent porter un équipement de protection individuelle (EPI). Dans les cas où un employeur ne fournit pas l'EPI ou si l'école n'a pas d'EPI, tel que des bottes de travail, des lunettes ou des casques de sécurité, la subvention AU TRAVAIL! pourrait servir à s'en procurer. **Pour les élèves inscrits au programme O₂, il faudrait demander des fonds à ce programme avant de demander une subvention AU TRAVAIL!**

Dans le cadre du présent programme de financement, l'EPI se définit comme tout équipement que porte un travailleur pour se protéger contre des dangers professionnels spécifiques. Par exemple, appareil respiratoire, gants, tablier, dispositif anti-chute, combinaison de travail, lunettes et casque de protection ou bottes de protection. Il ne faut pas confondre avec des articles utilisés par commodité ou pour l'utilisation efficace des outils, comme les salopettes et les coffres à outils.

B. Certificat de sécurité

Les élèves ayant suivi des formations sur la sécurité au travail ont plus de chances d'obtenir des stages pratiques dans les métiers désignés. Les certifications suggérées sont, entre autres : SIMDUT, santé et sécurité au travail, premiers soins et RCR, manipulation sûre des aliments et transport des matières dangereuses. Ce type de financement peut servir à former à la fois les élèves et les enseignants auprès de fournisseurs de formations reconnus. **Le cours intitulé**

SUBVENTIONS AU TRAVAIL!

« Passeport sécurité » n'entre pas dans cette catégorie de financement puisque la Commission d'indemnisation des accidentés du travail de la Nouvelle-Écosse le donne gratuitement à tous les élèves du programme O₂ et des programmes alternant études et travail.

C. Transport des élèves

Selon la politique actuellement en vigueur dans les conseils scolaires en ce qui concerne les programmes alternant études et travail, les élèves sont responsables d'assurer leur propre transport pendant un stage. Toutefois, les élèves qui n'en ont pas la possibilité peuvent bénéficier d'une subvention AU TRAVAIL! Cela s'applique à toutes les activités d'apprentissage communautaires comportant un volet placement de travail. Les enseignants qui donnent les cours sont chargés de déterminer les moyens de transport nécessaires en fonction de la politique de leur conseil scolaire/MK. **Les frais de transport ne seront remboursés que dans le cas des placements de travail dans les métiers spécialisés désignés en Nouvelle-Écosse. Pour une liste complète des métiers désignés en Nouvelle-Écosse, rendez-vous au www.workitns.ca/descriptions.php.**

Demande de subvention AU TRAVAIL! – ÉCOLES

Les écoles doivent remplir le formulaire de Demande de subvention AU TRAVAIL! et le remettre au Consultant en apprentissage en milieu communautaire de leur conseil scolaire ou au Représentant MK pour approbation. Toutes les demandes de subventions AU TRAVAIL! doivent être approuvées selon les lignes directrices sur le financement et tous les fonds devraient être utilisés durant l'année scolaire pendant laquelle le financement est reçu. Pour plus d'information sur le financement, adressez-vous au Consultant en apprentissage en milieu communautaire de votre conseil scolaire ou au Représentant MK.

AVRSB	Kathy Greeno	424-5685	kathy.greeno@avrsb.ca
CBVRSB	Rhonda Smith	794-6212	rsmith@cbvrsb.ca
CCRSB	Don Hill	755-8161	hilldl@ccrsb.ca
CSAP	Brian Marchand	769-5418	mbrian@csap.ednet.ns.ca
HRSB	Lynn Hogan	464-2000	lhogan@hrsb.ns.ca
MK	John Jerome Paul	574-4521	sanpaul@kinu.ca
SRSB	Gisele Carroll	625-7133	gisele.carroll@srsb.ca
SSRSB	Mark MacLeod	541-3044	mmacleod@ssrsb.ca
TCSB	Greg Deveau	740-3209	gdeveau@tcrsb.ca

SUBVENTIONS AU TRAVAIL!

Fonds pour subventions AU TRAVAIL! – CONSEILS SCOLAIRES et MK

Les fonds pour les subventions AU TRAVAIL! seront versés aux conseils scolaires et MK après le 1^{er} août de l'année scolaire à venir. Si un conseil scolaire ou MK a reçu des fonds pour subventions AU TRAVAIL! par le passé, un nouveau financement ne sera pas approuvé tant que le rapport d'activités du conseil scolaire ou MK et le rapport financier n'auront pas été remis au ministère du Travail et de l'Éducation postsecondaire. Voici une liste des postes budgétaires requis.

Postes budgétaires	Coûts admissibles
Enseignants suppléants	Comprend toutes les dépenses liées à l'embauche d'enseignants suppléants (« substitute teachers »)
Déplacements des élèves et des enseignants	Comprend le transport des élèves (« student conveyance ») et les déplacements des enseignants dans la province (« travel in province »)
Fournitures et matériel	Comprend l'achat des fournitures et du matériel nécessaires (« supplies and materials ») et de tout Équipement de protection individuelle
Autres services professionnels (« other professional services »)	Comprend la location d'équipement, les frais de formation en sécurité et les rétributions
Enseignants pour la formation continue (« Professional Development Teachers »)	Comprend les frais associés à la participation à une conférence dans la province (« conference-in province »), aux enseignants pour la formation continue (« in-service teachers ») et aux divers cours liés au métiers spécialisés
Autre	Comprend toutes les autres dépenses

Note : Tous les mots entre guillemets sont des descriptions utilisées dans le système SAP; les codes GL correspondants sont accessibles par le biais du service des finances de chaque conseil scolaire.

SUBVENTIONS *AU TRAVAIL!*

Rôles et responsabilités

Le Consultant en apprentissage en milieu communautaire du Conseil scolaire ou le représentant MK administrera les subventions AU TRAVAIL! Cette personne verra :

- À communiquer aux écoles les renseignements sur le programme;
- à répondre aux questions des enseignants au sujet du programme;
- à approuver les demandes de subventions AU TRAVAIL! en fonction des critères établis;
- à accorder les fonds aux propositions approuvées;
- à mener des évaluations à mi-parcours informelles des projets de plus de deux mois;
- à remplir le rapport d'activités et financier du conseil scolaire/MK et à le soumettre à la Coordinatrice de la formation des jeunes apprentis, au ministère du Travail et Éducation postsecondaire, d'ici au 15 juillet



Labour and Advanced Education
Travail et Éducation postsecondaire

**Perfectionnement
des compétences**
POUR UNE MAIN-D'ŒUVRE PLUS FORTE